

www.puissance2d.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Produire et consommer local : la filière CRC®- Le Blé de nos Campagnes® représentée dans le Loiret

Dans le cadre d'une journée dédiée au Produire et Consommer Local, qui se tenait au Moulin des Gaults-Foricher, à Poilly-Lez-Gien (Loiret) ce mardi 31 mai, Alain Suplisson, dirigeant de la société Suplisson, est revenu sur sa première collecte de blés CRC®. L'occasion de rappeler la démarche de circuit-court promue par la filière Culture Raisonnée Contrôlée qui garantit traçabilité des blés et qualité des produits.



Agriculteurs, organisme stockeur et artisans boulangers CRC® (culture raisonnée contrôlée) du Loiret s'étaient donné rendez-vous au Moulin des Gaults-Foricher.

Parmi ses adhérents, la filière compte désormais l'entreprise de stockage Suplisson qui a collecté ses tout premiers blés CRC® pour le meunier Foricher.



Silo chez Alain Suplisson

"Le cahier des charges CRC®, et notamment ses exigences en termes de traçabilité, ont sollicité un énorme travail de la part des agriculteurs et de nos équipes.

www.puissance2d.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Nous avons investi dans un nouveau silo sur le site des Cartelets, pour réussir ce challenge. Cette transparence est une vraie fierté. Les pains proposés par les boulangeries du Loiret partenaires du moulin des Gaults sont fabriqués à partir de blés CRC® cultivés, stockés et transformés dans un rayon de 100 kilomètres ! Rien de mieux pour rassurer le consommateur", explique Alain Suplisson, 3e génération de l'entreprise familiale.

Ce partenariat de proximité est un axe fort de la filière Culture Raisonnée Contrôlée, illustré par sa marque grand public Le Blé de nos Campagnes®.

Une démarche "vertueuse" lancée en Bourgogne

Fouzia Smouhi, directrice de la filière, rappelle l'histoire de cette démarche initiée en 1990 par Caps, une coopérative bourguignonne. Son directeur à l'époque, Alain Peretti, imagine alors un référentiel inédit pour produire du blé dédié à l'alimentation infantile.

*"La démarche s'est ensuite étendue au niveau national et rassemble aujourd'hui **1.700 agriculteurs, 23 coopératives et négoce, 37 meuniers, une dizaine de grands industriels et distributeurs et plus de 5.000 artisans boulangers**, tous engagés pour la qualité produit, la sécurité sanitaire et la protection de l'environnement",* évoque Fouzia Smouhi.



Le meunier Yvon Foricher, Fouzia Smouhi, et Alain Suplisson réunis pour valoriser la filière CRC.

Yvon Foricher, meunier historique de la filière, précise qu'il travaillait avec des blés CRC® depuis plus de 20 ans : « *Cette différenciation est essentielle ! Elle nous permet notamment de produire notre farine Bagatelle qui détient le Label Rouge. Aujourd'hui, 70% de nos blés écrasés sont CRC® et nos farines sont vendues*

www.puissance2d.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

à des artisans boulangers proches de nos moulins. Cette démarche de proximité est porteuse de sens pour l'agriculteur comme pour le boulanger ».

Yvon Foricher conclut cette rencontre en présentant ses pains santé faits avec Le Blé de Nos Campagnes®

- Brun de plaisir : Farine de blé complète T150, riche en fibres et sources de protéines.
- La Toscana : Savoureuse farine de Tradition T80, inspirée du pain traditionnel de la Toscane car fabriquée sans ajout de sel.
- Tour de mains : Subtil mélange de farine de meuble, de seigle, d'épeautre et de graines, le Tour de mains est très digeste et présente de grandes qualités nutritives.
- Pur'épeautre : Cette farine 100% épeautre, source de protéines et sans apport excessif de lipides, est notamment conseillée en cas d'intolérance au gluten.



L'essentiel

Catalyseur de progrès et d'amélioration des pratiques agricoles céréalières, la filière céréalière Culture Raisonnée Contrôlée se résume en 3 points :

- un blé 100% français : produit dans des bassins de production et transformation organisés pour limiter les transports
- un blé 100% certifié : les céréales bénéficient de la Certification de Conformité Produit accordée par le ministère de l'Agriculture qui reconnaît le référentiel CRC®
- un blé 100% responsable : interdiction d'utilisation d'insecticides de stockage, règles très strictes sur l'utilisation des produits phytosanitaires et protection de la biodiversité comptent parmi les engagements responsables qui vont bien au-delà de la réglementation.

Chiffres clés

- 260 000 tonnes de blés CRC® récoltés en 2015, soit environ 6% de la meunerie française (multiplié par 3 depuis 2009 !) (300 000 en prévision pour la récolte 2016)
- 44 000 hectares : c'est la surface emblavée en céréales CRC® pour la récolte 2016
- 0 pesticide toxique utilisé.

www.puissance2d.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Des pratiques agricoles favorables à la Biodiversité

Les agriculteurs engagés dans la démarche sont tous inscrits dans un programme de sauvegarde de la Biodiversité régionale, aux côtés des associations locales de protection de l'environnement. D'autre part, ils réalisent également leur bilan agro-environnemental en calculant les surfaces dédiées, c'est-à-dire les Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE).

Pour 2014, on compte :

- près de 70.000 hectares dédiés à la Biodiversité
- 3 118 km de haies entretenues
- 3 400 ha de couverts mellifères ou apicoles
- 2 235 km de lisières de bois, bosquets...
- 33 600 arbres isolés entretenus

La mise en place de toutes ces pratiques agricoles favorables à la Biodiversité depuis 2012 a été reconnue officiellement par le Ministère de l'Agriculture.

C'est la seule démarche en France qui intègre la Biodiversité dans une démarche de Certification de Conformité Produit.

Au niveau de l'exploitation agricole,

> Maintien de bandes enherbées de 5m minimum autour de tous les cours d'eau mais également de tous les points d'eau. Cela permet de limiter les transferts de produits fertilisants et phytosanitaires de la culture vers les cours d'eau mais également de créer des zones refuges de Biodiversité pour la faune auxiliaire, de reproduction et de nidification pour les espèces d'oiseaux locales.

> Interdiction systématique d'épandre des produits phytosanitaires sur les chemins mais également interdiction de broyer ou d'intervenir mécaniquement pour l'entretien des chemins pendant des périodes de nidification définies par département afin de favoriser le développement de faune auxiliaire des cultures et de protéger les zones de refuge et de reproduction